



Conformément à la décision prise collectivement lors du Conseil National, la délégation a participé au groupe de travail « RIFSEEP » le 12 juin.

La délégation a lu une déclaration (résumée ci-après), écouté les déclarations des cadres et des agents.

Néanmoins la DG a apporté un certain nombre de précisions concernant :

- le transfert primes/points pour les cadres A et C a été réalisé en mai 2017,**
- le reclassement pour les cadres B a été fait en mars 2017,**
- les reclassements et avancements d'échelon seront régularisés par le 30 juin 2017.**

A compter du 1^{er} janvier 2018, le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) va s'appliquer à la DGFIP. Dans un premier temps, seuls les géomètres seront concernés. Si l'administration veut se montrer rassurante aujourd'hui sur l'air du « ne vous tracassez pas cela ne change rien », cette nouvelle architecture des rémunérations porte en son sein des effets extrêmement pervers.

Le RIFSEEP remplace le régime indemnitaire actuel pour faire place à deux indemnités :

- L'indemnité principale mensuelle de « fonctions, sujétion, et expertise » (IFSE) qui regroupe l'IAT, l'IFTS, la Prime de rendement, les différentes ACF et les primes informatiques. Elle sera déterminée en deux groupes de fonctions, divisés par grade avec chacun des niveaux par compétence et expérience acquise. C'est inacceptable !!
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), modulable en fonction de l'engagement professionnel, que la direction dit aujourd'hui ne pas vouloir mettre en œuvre. Mais les promesses faites aujourd'hui par le directeur général et le ministre n'engagent pas ceux qui les remplaceront demain.

Cette refonte de la rémunération aboutira, de fait, à la mensualisation de la prime de rendement pour tous. Pour les géomètres, c'est le versement en 2 fois par le biais d'un acompte et d'un solde annuels. La direction annonce qu'elle mensualisera la prime de rendement dès octobre 2017 pour tous les géomètres afin d'éviter le « ressaut fiscal » !!

Or, l'étalement du solde de la prime de rendement 2017 dès la fin de l'année n'évitera pas ce ressaut fiscal : le revenu annuel de 2017 sera bel et bien augmenté, et il est fort probable que celui

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

de 2018 le soit aussi.

CONTRE UN INDIVIDUALISME EXACERBE

POUR UN RENFORCEMENT DES COLLECTIFS DE TRAVAIL :

REFUSONS LA REMUNERATION AU MERITE !

La mise en place du RIFSEEP et de ses effets pervers ont déjà fait l'objet d'analyses poussées et largement commentées par la CGT Finances Publiques et l'UFSE-CGT.

Nous n'y reviendrons pas ici ; cependant, la modulation du régime indemnitaire...

- en fonction de l'adhésion (ou pas) aux réformes de structure,
- en fonction de la capacité de chacun à toujours faire plus et mieux avec moins,
- pour mieux casser les collectifs de travail,
- pour empêcher toutes vellétés de rébellion

... est belle et bien imposée !

Il s'agit là d'une vieille lune de la DGFIP que de vouloir imposer cette vision de la rémunération, hyper-individualisée, sans aucune possibilité de recours contre toute modulation à la baisse injustifiée.

La rémunération des collègues sera donc soumise au bon vouloir de leur hiérarchie... Cela promet de belles passes d'arme dans les services... et il n'y aura rien de positif à en attendre !

L'imposer aux géomètres en premier n'est pas neutre : il s'agit bien de faire une démonstration de force dans un corps assez naturellement soudé, à forte coloration syndicale (les résultats aux élections le confirment...) et qui a (trop) souvent tendance à parler missions... Bref qui n'est pas précisément « moderne » au sens où la DGFIP l'entend.

Enfoncer un coin dans cet état d'esprit, et montrer plus que jamais qu'aujourd'hui, le géomètre doit « se taire et obéir » ; tel est l'objectif poursuivi !

Pour la CGT, cette déclinaison de ce que la politique d'austérité budgétaire a de plus pervers est inacceptable ! Les suppressions d'emploi ont déjà considérablement affecté les conditions d'exercice du métier sans qu'il y ait besoin de rajouter la modulation de la rémunération.

Dans une période où le nombre d'agents maîtrisant la mission s'amenuise, où les géomètres restent les derniers « sachants » en matière de cadastre, ce n'est pas le RIFSEEP qu'ils attendent en termes de reconnaissance pécuniaire.

fichiers:



[Télécharger tract_rifseep_geos_07_06_17.pdf](#) (803.83 Ko)

Colonne de droite publique: [Réunions et comptes rendus](#)

Public: [Rémunérations](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

REFUSONS LE RIFSEEP - GT du 12 juin 2017

Published on CGT FINANCES PUBLIQUES (<https://www.cgtfinancespubliques.fr>)

Leave this field blank
